

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 06 mars 2020

Membres en fonction : 11

Membres présents : 10

Le maire : BOICHE Monique

Les adjoints : BRASSAC Marie-Thérèse, CASTANIER Claude, OUSTRY Marcel

Les conseillers municipaux : BIRON Clémence, DELBOUIS René, DELMAS Christophe, FAURO Sophie, GARRIQ René, GRANDJEAN André,

Membres excusés : 1 : VIARNES Alain

Membres arrivés en retard : 0

Public : 0

Date de la convocation : 28 février 2020

Madame Clémence BIRON est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Elle propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention pour la signalétique. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire N°1 :

1/ Approbation des Budgets Prévisionnels 2020

Rapporteur : Monique BOICHE

1/ A1 – Budget Fajol (délibération 06032020_014)

Fonctionnement :

Dépenses : 7 271.78 € - Recettes : 7 271.78 €

Investissement :

Dépenses : 101 643.13 € - Recettes : 101 643.13 €

Approuvé à l'unanimité

1/ A2 – Budget Camping (délibération 06032020_015)

Fonctionnement :

Dépenses : 69 185.80 € - Recettes : 69 185.80 €

Investissement :

Dépenses : 20 717.53 € - Recettes : 20 717.53 €

Approuvé à l'unanimité

1/ A3 – Budget Assainissement (délibération 06032020_016)

Fonctionnement :

Dépenses : 64 918.67 € - Recettes : 64 918.67 €

Investissement :

Dépenses : 175 574.70 € - Recettes : 175 574.70 €

Approuvé à l'unanimité

1/ A4 – Budget Communal (délibération 06032020_017)

Fonctionnement :

Dépenses : 903 883.62 € - Recettes : 903 883.62 €

Investissement :

Dépenses : 685 173.36 € - Recettes : 685 173.36 €

Approuvé à l'unanimité

Affaire N°2 : Création d'emplois (délibération 06032020_012)

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant la nécessité de créer des emplois d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet et d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet en raison de d'accroissement de travail,

Le Maire propose à l'assemblée les créations d'emplois de :

- adjoint technique territorial permanent à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires,
- adjoint administratif territorial permanent à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 06 mars 2020,

Filière : Technique, Cadre d'emploi : Technique - Grade : Adjoint technique territorial : - ancien effectif : 5 - nouvel effectif : 6

Filière : Administrative, Cadre d'emploi : Administratif

Grade : Adjoint administratif territorial : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : effectif : 1

A l'unanimité

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Affaire N°3 : Protocole transactionnel SARL ALARY (délibération 06032020_018)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en Mairie la facture de la SARL ALARY et Fils concernant des travaux et fournitures de 2013 à 2018 qui n'avaient pas fait l'objet de bon de commande en bon et due forme. La commande est restée orale.

La facture globale des travaux (investissement) s'élève à 29 031,01 € HT soit 34 837,21 € TTC

La facture globale des fournitures et petit entretien de voirie (fonctionnement) s'élève à 44 067,70 € HT soit 52 881,24 € TTC

Les travaux et fournitures ayant été réalisés, mais n'ayant pas de pièce justificative à produire à la trésorerie pour pouvoir mettre les sommes dues en paiement, un protocole transactionnel est proposé au Conseil Municipal afin de pouvoir payer les prestations et fournitures et éviter les litiges.

A l'unanimité :

- valide le paiement des factures dues,
- précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 en fonctionnement et en investissement,
- autorise Madame le Maire à signer le protocole transactionnel,
- autorise Madame le Maire à mettre en paiement les sommes dues.

Affaire N°4 : Poursuite de l'opération signalétique et sollicitation de subventions pour la phase de mise en œuvre (délibération 06032020_013)

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de poursuivre cette opération et entrer dans sa phase de mise en œuvre, Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR a proposé d'accompagner les communes en pilotant un groupement de commande visant à passer commande de l'assistance à maîtrise d'œuvre ainsi que du matériel.

Le PNR a aussi identifié les partenaires financiers potentiels afin d'accompagner les communes dans ces investissements.

De fait et suite à l'élaboration récente du schéma directeur de signalisation de la commune, les besoins en signalétique les et coûts induits ont été estimés par le bureau d'étude engagé.

Ils sont les suivants :

Dépenses HT						
Commune	Matériel*	AMO**	Concertation / rencontre des prestataires**	Cartographie des RIS**	Récolement**	TOTAL
Campouriez	68 377,21 €	4 500,00 €	500,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	80 377,21 €

*Le matériel a été précisément chiffré sur la base d'un mètre

** Estimations qui seront réévaluées une fois le marché groupé proposé par le PNR validé

Sur cette base, le coût de l'opération et le plan de financement pour la commune serait le suivant :

Recettes				
Commune	DSIL 30%	Région Occitanie 30%	Autofinancement 40%	TOTAL
Campouriez	24 113,16 €	24 113,16 €	32 150,88 €	80 377,21 €

A l'unanimité :

- Valide le plan de financement proposé ;
- Autorise le maire à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions et à engager les démarches administratives nécessaires.

Questions diverses :

Devis

Présentation de devis :

- pour les stores de la salle des fêtes de Banhars – Le Conseil Municipal demande à faire faire un autre devis.
- pour les chaînes de la pelle – Devis de Bergerat Monoyeur – Devis le moins disant – Validé par le conseil Municipal,
- Ordinateur portable : devis du SMICA – Le Conseil Municipal demande un autre devis,
- Devis pour le changement de la chaudière à gaz logement communal de Volonzac – Le Conseil Municipal demande un autre devis

Courrier de Monsieur CASSES

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu par Monsieur CASSES concernant une demande de goudronnage de cours.

Une réponse lui sera adressée en lui précisant que le prochain Conseil Municipal aurait connaissance de sa demande et lui apporterait une réponse.